



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 SEPTEMBRE 2019

DELIBERATION N° 11

Nombre de  
membres en  
exercice : 29  
Présents : 21  
Votants : 29

Pour : 28  
Contre : /  
Abstention : 1 (FD)

Objet :  
Modification du  
tableau des  
emplois

L'an deux mil dix-neuf, le cinq septembre à dix-huit heures trente, le conseil municipal de la commune de Boucau, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Francis GONZALEZ, Maire.

Date de convocation : 30 août 2019

Membres présents : F. GONZALEZ, L. DARRIBEROUGE, G. LASSABE, P. ACEDO, J. DOS SANTOS, M. J. ROQUES, M. EVENE, J. M. BAGNERES-PEDEBOSCQ, J. D. BONNOME, M. A. THEBAUD, C. DUFOUR, J. DARRIGADE, C. DUPIN, M. LORDON, S. PUYO, J. DUBOURDIEU, J. P. CRESPO, C. LOUSTALET, C. MARTIN, J. M. DOURTHE, F. DUPLASSO,

Membres excusés ayant donné procuration : G. ELGART (pouvoir à J. DOS SANTOS), A. LECHEVALLIER (pouvoir à C. DUPIN), G. MOSCHETTI (pouvoir à J. D. BONNOME), U. A. DEL PRADO (pouvoir à M. A. THEBAUD), A. M. BARTHE (pouvoir à C. DUFOUR), A. VALOT (pouvoir à J. M. BAGNERES PEDEBOSCQ), M. J. ESPIAUBE (pouvoir à J. P. CRESPO), C. ORDONNES (pouvoir à M. J. ROQUES)

Secrétaire de séance : J. DOS SANTOS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que, conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois permanents nécessaires au fonctionnement des services.

Monsieur le Maire explique que compte tenu :

- Du départ en retraite d'un agent (service espaces verts),
- Des avis favorables rendus par la CAP de catégorie A le 18 juin 2019 et la CAP de catégorie C le 25 juin 2019 sur les dossiers de 2 agents proposés par la collectivité au titre de la promotion interne pour l'accès aux grades d'attaché territorial et d'agent de maîtrise et afin de pouvoir nommer ces agents compte tenu de l'évolution des postes et des missions exercées,

Certifié exécutoire  
compte tenu du dépôt  
à la Sous-Préfecture  
de Bayonne

le 6/9/19  
et de la publication

le 6/9/19

le Maire,

Il propose au Conseil Municipal d'actualiser le tableau des emplois de la collectivité de la façon suivante :

Services	Emplois supprimés
Service espaces verts	1 adjoint technique principal de 1 <sup>ère</sup> classe à temps complet
<b>TOTAL</b>	<b>1</b>

► A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2019 :

Services	Emplois créés
Service Enfance-jeunesse	1 attaché territorial à temps complet
Service Fêtes et Cérémonies	1 agent de maîtrise à temps complet
<b>TOTAL</b>	<b>2</b>

Considérant que la suppression d'un emploi est une décision ne pouvant être prise qu'après avis du Comité Technique,

Considérant l'avis rendu par le Comité Technique dans sa séance du 27 août 2019,

**Le Conseil Municipal,**

Après avoir entendu l'exposé,  
Après en avoir délibéré,

. Décide d'adopter la modification du tableau des emplois de la collectivité tel qu'indiqué en annexe,

. Précise que les crédits suffisants sont inscrits au budget de l'exercice 2019.

Pour extrait certifié conforme  
Boucau, le 6 septembre 2019  
Le Maire,

